

**ALAIN BRUNEEL,**  
Député du Nord  
Membre de la commission des  
affaires économiques

**Monsieur Jean-Yves Le Drian**  
Ministre de l'Europe  
et des Affaires étrangères  
37 Quai d'Orsay,  
75007 Paris

Sin-le-Noble, le 25 avril 2019

Monsieur le Ministre,

Le 17 juillet dernier, vous répondiez à la question écrite n° 7829 que j'avais déposée au sujet des enfants palestiniens, cibles privilégiées de la répression israélienne.

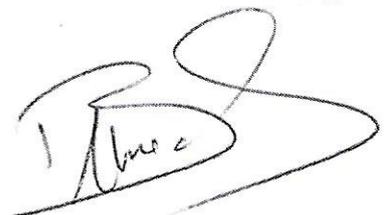
Vous m'indiquiez alors que la France était « *préoccupée* » et « *attentive* » au sort des prisonniers palestiniens mineurs détenus en Israël tout en rappelant les obligations légales des conventions internationales. Pourtant, Israël continue ses agissements contraires au droit. Selon l'UNICEF, les violences physiques et les mauvais traitements sont « *répandus, systématiques et institutionnalisés* ».

Face à cette insupportable inertie, la France doit prendre des mesures plus fortes.

- Assurer systématiquement une présence diplomatique dans les prisons israéliennes lors des audiences de mineurs, en accord avec les lignes directrices de l'Union Européenne (UE) sur les droits de l'Enfant ;
- S'assurer, sur le terrain, du respect des garanties telles que l'enseignement audio-vidéo des interrogatoires et la présence d'un parent et d'un avocat lors de ceux-ci.
- Aligner les délais entre l'arrestation et les procès, la période d'interrogation et la durée de la détention préventive sur ceux applicables aux mineurs israéliens.
- Prendre des mesures de rétorsion en accord avec les obligations des Etats tiers en droit international si Israël persiste à violer la convention internationale des droits de l'Enfant et la IVe convention de Genève (annulation de visites d'Etat, rappel de l'ambassadrice, limitation de contacts diplomatiques, suspension d'aides, sanctions économiques, etc.)

Dans l'attente de vous lire à ce sujet, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Alain BRUNEEL



Député du Nord